



## Remboursement réparation vei 100% non responsable

Par **GuillaumeG06**, le **26/12/2011** à **14:44**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la route et mon véhicule a été accidenté. Je suis 100% non responsable.

L'expert a estimé à 9.500€ la VRADE de mon auto et à 8.521,64€ les réparations. J'ai choisi de réparer ma voiture.

Un premier versement de l'assurance correspondant à 75% de la VRADE a été effectué (donc 7125€).

Une fois ma voiture réparé j'ai donc payé la facture au garage : 9.477,08€.

J'ai envoyé la facture (Lettre avec AR) à l'assurance mais ils m'indemnisent uniquement la différence avec l'estimation de l'expert :  $8521,64 - 7125 = 1396,64€$ .

D'après ce que j'ai vu sur internet et ce que l'on ma dit (l'expert et le garage) l'indemnisation doit se faire par rapport à la facture des réparations (9477,08 €) et non l'estimation de l'expert (8521,64 €). Indemnisation maximale = VRADE.

Est-ce bien vrai ? Quels sont mes recours pour faire payer l'assurance ? (mise en demeure ?)

Merci d'avance pour votre aide.

Guillaume